

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° N 2017-09 du 23 mars 2017 portant nomination
à l'Établissement français du sang**

NOR : AFSK1730181S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;
Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide :

Article 1^{er}

M. Pierre SELLES est chargé d'assurer l'intérim des fonctions de directeur adjoint de l'établissement de transfusion sanguine Guadeloupe-Guyane à compter du 1^{er} avril 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 23 mars 2017.

Le président de l'Établissement français du sang,
F.TOUJAS